

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers... RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées...

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Juillet 1883.

L'ARTILLERIE DE FORTERESSE AU SÉNAT.

Pour faire plaisir au général Thibaudin et à son compère le général Farre, la majorité républicaine du Sénat a décidé qu'il y avait urgence.

Il s'agit de décider qui l'emportera du général Thibaudin ou du général Billot.

Tous deux sont d'accord sur ce point: il y a pressante nécessité de créer un corps d'artillerie de forteresse. L'ancien et le nouveau ministre de la guerre ne sont nullement rassurés sur les dispositions, à l'égard de la France, de nos voisins d'au-delà des Alpes et d'au-delà de la Moselle et du Rhin.

Depuis 1875, la création d'une artillerie de forteresse est à l'étude. Le général de Cissey, « le seul ministre de la guerre, au dire de feu Gambetta, que nous ayons eu depuis douze ans », avait préparé un projet de loi pour combler cette lacune de notre réorganisation militaire.

Pressés par les circonstances, nos gouvernants semblent, en ce moment, avoir hâte d'en finir. Mais la politique intervient encore à l'heure d'une solution.

Sous prétexte d'économiser une dépense de cinq millions et demi, ce ministre d'un

gouvernement qui n'a pas reculé devant une charge de dix milliards pour les travaux Freycinet et de seize cents millions pour les écoles ferrychonques, ce Thibaudin n'ose pas réclamer quelques millions pour notre défense territoriale.

Il a proposé de prendre l'artillerie de forteresse dans le train d'artillerie, quitte à paralyser notre artillerie de campagne en la privant d'un personnel et d'un matériel indispensables, et en lui imposant des responsabilités nouvelles et des impedimenta de toute nature.

Nos députés républicains, engoués de leur servile Thibaudin, ont trouvé que son étrange système était un chef-d'œuvre et l'ont voté presque d'acclamation.

Au Sénat, il y a des gens plus compétents, dans ces questions, que les sous-vétérinaires: un maréchal de France, des généraux, des marins et des ingénieurs; il y a d'anciens ministres et des hommes d'Etat: ils ont repoussé le projet Thibaudin. Grand émoi dans le camp des Thibaudinistes et des Ferristes! Il y avait contre eux 46 voix au Sénat.

Le général Billot a présenté à la commission et soutenu devant le Sénat un contre-projet dont voici les principales dispositions:

« Le corps d'artillerie de forteresse, spécial en ce qui concerne la troupe seulement, se compose de 16 bataillons. Chaque bataillon est de 6 compagnies.

« Les officiers d'artillerie servent indistinctement dans l'artillerie de campagne et dans l'artillerie de forteresse.

« Les batteries à pied des premiers régiments des brigades d'artillerie stationnées à l'intérieur au nombre de 45, entrent dans la composition de l'artillerie de forteresse.

« Les trois compagnies du train d'artillerie de chaque brigade sont placées pour l'administration, la police et la discipline, à

la suite du premier régiment de la brigade. Il sera procédé aux nouvelles formations, successivement, selon les ressources du recrutement des cadres.

Le général Farre, au nom de la commission, a repoussé le système du général Billot sans donner d'autres raisons que celle-ci: cela déplaît à Thibaudin; cela déplaît à la Chambre et à votre commission.

Le général Billot a brillamment et très-solidement soutenu son contre-projet. La réplique de Thibaudin a fait honte à ses plus fervents adeptes.

VOTE DU PROJET GOUVERNEMENTAL.

Qui donc s'est moqué de la vieillesse du Sénat? Mais il est jeune, le Sénat; il est, sinon superbe, du moins alerte. Nous n'en voulons pour preuve que la vertigineuse culbute qu'il vient d'exécuter dans le projet de loi sur l'artillerie de forteresse.

Il se prononce contre le projet de gouvernement; il vote malgré l'opposition de ce gouvernement, le renvoi à la commission du contre-projet du général Billot. En entrant en séance, il déclare que jamais, au grand jamais, il n'acceptera cette proposition Thibaudin qui va jeter la perturbation dans toutes nos armes spéciales.

Survient Thibaudin qui émet cette singulière théorie:

« Je ne mets pas en doute que l'artillerie doit posséder des officiers d'une grande valeur, ayant une instruction scientifique étendue, capables de rechercher et d'établir ces règles, ces principes du tir des bouches à feu. Mais ces règles étant trouvées par la science, ces principes étant établis, je dis que leur application ne perdra rien et pourra peut-être gagner à être confiée à des officiers d'un savoir moins étendu... (Exclamations et sourires sur un grand nombre de bancs à droite.)... mais possédant des qualités pratiques de commandement.

Un anonyme de la gauche a cru devoir dire: « C'est vrai! »; mais M. le colonel Meinadier, qui siège sur les mêmes bancs

cependant, s'est écrié avec un ironique accent: « C'est joli! »

La théorie de M. le ministre de la guerre n'est pas de nature à pousser au travail les officiers. Ajoutons que M. Thibaudin était très-intéressé à émettre sa thèse singulière; il a des raisons personnelles de faire de l'incapacité un titre à la faveur. N'est-il pas ministre? Il est vrai qu'il fait un très-mauvais ministre.

Le général Billot avait cependant nettement caractérisé la portée du vote en ces termes:

« Il s'agit de savoir si le Sénat veut voter un projet de loi qui nous permette avec certitude d'augmenter les forces du pays, ou s'il veut adopter un expédient qui est de nature à les amoindrir. Toute la question est là!

« J'ai rempli mon devoir jusqu'au bout, en défendant ce que je crois être l'intérêt de l'armée et l'intérêt de l'artillerie. Je compte sur la sagesse et le patriotisme du Sénat pour la solution à intervenir. (Très-bien! très-bien! à droite et au centre.)

C'est l'expédient qui a prévalu; la gauche voulait sauver M. Thibaudin.

Le Sénat a voté par 442 voix le projet de gouvernement, contre 415 voix données au projet Billot qu'il avait adopté la veille.

Chronique générale.

Le conseil des ministres tenu hier matin a été très-court.

On a simplement fixé au 42 août les élections des conseils généraux et au 49 les scrutins de ballottage.

A l'issue du conseil, le ministre de l'intérieur a reçu M. Cambon, préfet du Nord, avec lequel il s'est entretenu des troubles de Roubaix. M. Cambon a été retenu à déjeuner à l'hôtel de la place Beauvau.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE JUGE DE PAIX

Par Louis COLLAS

La voix de Marthe avait un accent ironique; il était facile de voir qu'elle était décidée à ne pas se laisser convaincre.

— Nous étions tous les trois, reprit Avrial, Cemoncel, Maurice et moi, dans le salon de la Ricardais. Vous teniez le dé de la conversation, jamais vous n'aviez été plus aimable, plus séduisante; tout le monde était sous le charme, et votre malice trouvait plaisir à aiguillonner l'amour-propre des uns, à irriter la jalousie des autres.

— Au moins vous m'accorderez que vous échappiez parfaitement au charme dont vous parlez; silencieux et enrayé, vous aviez l'attitude du spectre Banco.

— Ce n'était pas de l'ennui que j'éprouvais, c'était de la tristesse et de l'effroi. Vous ne vous aperceviez pas qu'un orage s'amassait dans le cœur de Maurice. Moi, je voyais son visage se contracter, je voyais les regards haineux qu'il jetait sur Cemoncel, je devinais, à l'accent de ses paroles,

qu'une sourde fureur grondait en lui. Vous ne soupçonnez pas, je ne savais pas alors, comme je l'ai su depuis, que la préférence dont vous vous plâtiez à gratifier le nouveau venu, ruinait ses projets. Il était associé à Cemoncel dans d'importantes affaires; celui-ci se montrait craintif, demandait des gages et ses réclamations devenaient pressantes. Maurice l'avait amené dans son pays pour le rassurer, lui prouver qu'un mariage devait bientôt le remettre en possession d'une brillante fortune. Et vous le faisiez assister au triomphe de son créancier transformé en rival préféré, car c'était pour lui qu'étaient vos paroles les plus gracieuses, vos plus aimables sourires; vous frappiez Maurice dans son orgueil et dans ses intérêts. Lorsque nous partîmes pour la chasse, un sombre pressentiment me serrait le cœur. Malgré l'abandon qu'affectait Maurice, l'accent de sa voix, les éclairs de ses yeux, me faisaient frissonner, son air l'aiguillonnait follement par ses plaisanteries. Je n'étais séparé d'eux pour battre un fourré: en me retournant, je vis Maurice escalader une roche abrupte, son compagnon le suivait difficilement; il lui présenta le canon de son fusil en mode de percho, le coup partit, et le malheureux roula foudroyé. Quand j'arrivai, Maurice m'avait devancé; il me sembla qu'il échangeait les fusils et qu'il avait des préoccupations bien étranges dans un pareil moment. Il me sembla aussi qu'au milieu

des convulsions de l'agonie, la victime dirigeait sur lui des regards empreints d'une indicible horreur. Cemoncel expira sans avoir prononcé une parole; mais tous les détails de cette scène faisaient naître l'idée d'un crime. Le rocher ne présentait aucune broussaille où le chien du fusil aurait pu s'accrocher. Le crime était évident pour moi, et le désespoir simulé du meurtrier me révoltait. Quand je lui révélai ma pensée, il protesta avec violence, cependant il se troublait sous mon regard.

— Vous l'avez tué volontairement, lui dis-je, et ma conscience me commande de vous livrer à la justice; mais je ne veux pas que la vieillesse de votre père soit chargée d'opprobre, il est un autre nom que je ne veux pas voir mêlé aux débats. Je ne parlerai pas; je partirai, mais à une condition: c'est que vous quitterez le pays pour n'y plus revenir, que vous renoncerez pour toujours à la pensée d'épouser M^{me} de Carental.

Il prit ce double engagement et nous nous éloignâmes. A la nouvelle de ma mort, il a violé son serment, il est revenu et a laissé s'accréditer les soupçons, qui s'étaient élevés contre moi. J'ai, moi aussi, repris le chemin du pays, car, par le fait de mon silence, vous étiez exposée à épouser un assassin; mon devoir était de prévenir ce mariage.

— Tout cela est très-bien arrangé, dit-elle avec un sourire sceptique, et la mise en scène ne

manque pas d'effet; mais la première condition d'un témoignage, pour inspirer confiance, c'est qu'il soit désintéressé.

— Désintéressé! Si, pour avoir droit à cette épithète, il faut être indifférent à votre malheur, non, je ne le suis pas, car mon cœur se serre à la pensée de votre opiniâtreté. Il est temps encore de vous épargner bien des regrets, Marthe, je vous en conjure.

Elle parut en proie à une vive émotion.

— Je vous remercie de votre sollicitude, dit-elle, puis-je savoir si elle va jusqu'à me proposer un autre fiancé?

— Non, Marthe, car il faudrait à celui à qui je ferais cet honneur assez d'influence sur votre volonté pour vous protéger contre vous-même.

— Et cet homme, vous ne le connaissez pas?

— Je ne le connais pas.

Elle resta silencieuse. Une de ses mains pressait convulsivement la bride du cheval, l'autre imprimait à la cravache des mouvements nerveux. Sa poitrine se soulevait. Un rayon de soleil qui filtrait à travers les branches éclairait son front orgueilleux, ses yeux brillaient d'un éclair farouche. D'un geste brusque, elle écarta la boucle de cheveux qui cefleurait sa joue, et regardant Avrial en face, d'un air de défi:

— Vous avez bien voulu, dit-elle, rendre hommage à mon intelligence; je suis étonnée que la

Le *Clairon* annonce qu'un ouvrier typographe, nommé Richard, et amputé de la jambe gauche, à l'hôpital de la Charité, a été oublié durant une heure dans un bain. Il a été par hasard aperçu grelotant dans sa baignoire, et est mort d'une fluxion de poitrine, conséquence de la négligence des infirmiers auxquels le docteur avait cependant recommandé de la façon la plus expresse de ne pas laisser le convalescent plus de trente minutes dans le bain.

Le *Clairon* rappelle à ce sujet la femme bouillie par l'eau chaude d'un robinet que les infirmiers de la Pitié avaient négligé de fermer, les trois empoisonnements par lavement d'acide phénique constatés à l'hôpital Tenon, à l'hôpital Laënnec et à l'hôpital Cochin; notre confrère ajoute, en s'adressant à M. Quentin, directeur général de l'Assistance publique :

« Je sais bien encore que si vous étiez obligé de suivre le convoi de tous les malades que tue l'incurie de votre administration, ce ne serait pour vous qu'un va-et-vient continu des hôpitaux dépendant de l'Assistance publique au cimetière de Saint-Ouen.

» Néanmoins, j'estime que signaler à l'indignation publique les impérities coupables de votre administration, c'est faire œuvre bonne et utile. »

La laïcisation est aussi funeste aux corps qu'aux âmes, et l'on doit à tous les points de vue plaindre les malheureux tombant sous la main paternelle administration de M. Quentin, qui unit les passions d'un sectaire à une prodigieuse insouciance et à une remarquable incapacité.

Au reste, où donc M. Quentin a-t-il acquis les connaissances nécessaires au haut emploi que la faveur républicaine a donné à ce radical devenu opportuniste ?

La Patrie pose à M. Jules Ferry cette indiscrète question :

« Parmi les chemins de fer rachetés par l'Etat, en 1878, pour le prix de 270 millions, et au nombre desquels on comptait la fameuse ligne de la Vendée, il s'en trouvait un dans la Loire, du Bousson à Saint-Bonnet-le-Château. Cette ligne, en déconfiture quelques années auparavant, avait été payée en adjudication publique 30,050 fr. Or, l'Etat l'a rachetée 3 millions. Y aurait-il indiscrétion à demander à M. Jules Ferry quels sont les heureux propriétaires qui ont vu en quelques années leur capital s'élever de trente mille cinquante francs à trois millions, c'est-à-dire centupler? Nous doutons fort qu'on relève parmi eux beaucoup de réactionnaires.

» M. Ferry, dût-il considérer ces questions comme un outrage au gouvernement de la République, nous n'hésitons pas à les lui poser. Puisqu'il se refuse à faire la lumière sur ce qui se passe aujourd'hui à propos du Tonkin, aura-t-il au moins la condescendance de nous édifier sur ce qui s'est passé autrefois, dans d'autres circonstances? Nous lui ferons remarquer que nous

votre ne vous ait pas plutôt éclairé. Laissez-moi parler à mon tour. La franchise est peut-être la seule qualité que vous ne m'avez jamais contestée; je tiens à justifier cette opinion... Vous avez été pour moi un censeur sévère, inexorable, mais vous ne vous êtes jamais demandé si, dans les défauts de mon caractère, dans les écarts de ma raison, vous n'aviez pas votre part de responsabilité.

— Moi, Marthe!

— Laissez-moi parler, car une autre fois peut-être je n'oserais pas vous dire ce que j'ai sur le cœur. Nous avons grandi ensemble; c'est en entendant mon père vanter les qualités de votre cœur, les ressources de votre esprit, que j'ai appris à vous connaître. Je me fis peu à peu une douce habitude de vous voir, et les heures que nous passions ensemble s'écoulaient toujours trop rapidement pour moi.

» Bientôt, je devinai qu'une sorte de désaccord régnait entre nous. Vous avez pu trouver que ma reconnaissance répondait mal au dévouement que vous nous témoigniez; c'est que votre sollicitude n'était pas celle qui pouvait me satisfaire. Je m'insurgeais contre cette amitié qui s'obstinait à ne pas me comprendre, je cherchais, en vous raillant, à triompher de cette sérénité qui m'exaspérait; vous poursuiviez votre tâche avec la conscience d'un maître qui ne permet pas aux passions de troubler sa froide raison. Quand vous remarquiez

parlons ici, non plus sur de simples présumptions, mais sur des faits accomplis. Il y a des pièces, des documents: qu'on nous les livre. »

LES DRAPEAUX NOIRS.

En racontant les incidents du 14 juillet, on a signalé la présence à la fenêtre d'une maison de la rue de Venise d'un drapeau noir que les agents de l'autorité avaient fait enlever. Le citoyen Digeon a adressé à ce propos à plusieurs journaux, notamment au *Temps*, la lettre suivante, datée de Paris, le 16 juillet :

« Monsieur,

» J'apprends à l'instant, qu'à l'occasion des actes de protestations qui se sont passés à la place de la République, le 14 juillet, vous avez jugé à propos de dire que la police m'a forcé à retirer le drapeau noir que j'ai arboré à ma fenêtre.

» On a essayé, il est vrai, de me faire retirer le drapeau, mais la police n'a été pour rien dans cette tentative.

» Le drapeau noir a flotté pendant trois jours et flotte encore à ma fenêtre, en signe de tristesse et de deuil de voir, sous la République, les meilleurs républicains en prison et des monarchistes au pouvoir.

» Cette tristesse et ce deuil dureront tant que je verrai le drapeau de Selan et des massacres de la semaine sanglante arboré par un gouvernement français.

» Quand le rouge étendard de la justice populaire aura remplacé celui des affaissements et des hontes, je célébrerai, moi aussi, la fête du 14 juillet, anniversaire de la grande révolte du peuple contre l'idée gouvernementale.

» J'ose espérer, monsieur, que vous aurez l'impartialité d'insérer ma lettre.

» Dans cette attente, je vous prie d'agréer mes salutations.

» E. DIGEON, 28, rue de Venise. »

Le *Petit Caporal* a célébré la majorité du prince Victor-Jérôme Napoléon, qui tombait le 18 juillet 1883, par la publication d'un numéro vraiment extraordinaire.

Vers le milieu de la première page, le candidat à l'Empire est représenté à cheval, dans une attitude méditative; des deux côtés de l'image se trouvent en gros caractères les noms des ascendants du prince: Napoléon-Victor, petit-neveu de Napoléon I^{er}, cousin de Napoléon III et du Prince impérial, petit-fils de Victor-Emmanuel et neveu de Humbert I^{er}, roi d'Italie. Tout cela est parfait; le *Petit Caporal* n'a oublié qu'une chose, c'est de parler du père, le prince Jérôme-Napoléon. Pourquoi?

Plus loin, sous l'image, nous lisons: « Aujourd'hui le prince Victor a atteint sa majorité, il a cessé par conséquent d'être un mineur. » — Une perle, n'est-ce pas ?

Le maire de Toulon vient d'accomplir un acte d'hypocrisie qui mérite d'être signalé.

ma coquetterie avec les autres jeunes gens, vous n'avez pas soupçonné qu'elle eût pour but de vaincre votre indifférence. Ne me demandez plus pourquoi mon cœur ulcéré accepta un mariage disproportionné. Un mot sorti de votre bouche m'aurait arrêté, vous ne l'avez pas prononcé. Quand la mort eut dénoué cette union, je vous retrouvai ce que vous étiez auparavant. Je me rappelle bien les instants qui précéderent cette chasse fatale; en vous voyant sombre et taciturne, je crus que vous étiez sous l'empire de la jalousie, j'aurais dû savoir qu'une pareille faiblesse n'était pas votre fait.

Elle s'arrêta et passa sa main sur son front. Elle était très-pâle, ses yeux étincelaient d'un éclat fiévreux.

— Qu'importe, reprit-elle, ce qui arriva ensuite! Vous vous êtes éloigné avec une dédaigneuse insouciance, emportant le secret du mobile qui vous faisait agir, puis vint cette comédie de votre mort. Les autres y ont cru; l'idée de votre retour ne m'a jamais quittée. Et vous, dont la conduite est énigme et mystère, vous prétendez prendre la direction de ma conscience, et invoquez à l'appui de vos injonctions je ne sais quelle histoire ténébreuse. Pourquoi venez-vous jouer encore votre rôle de mentor, lorsque vous me savez rebelle et réfractaire? Gardez votre sagesse, et cessez de vous mettre en travers de mes volontés, de mes

Après avoir fait abattre la croix du cimetière, il a saisi le Conseil municipal du projet de rétablir cette croix. Le conseil, comme il s'y attendait, a refusé de voter les fonds nécessaires.

Maladie de M. le comte de Chambord.

Le mieux qui s'est manifesté depuis le 15 dans l'état de M. le comte de Chambord persiste, et l'entourage de l'auguste malade en suit avec bonheur les progrès quotidiens.

L'amaigrissement est arrêté. Les forces reviennent. La prostration a disparu.

Monseigneur a mangé mardi pour la première fois de la purée de viande. Il a absorbé, en outre, une quantité relativement considérable de nourriture liquide: gelée, bouillon, lait et vin.

Il a dormi d'un bon sommeil.

Enfin, mercredi, son médecin, le docteur Mayer, a dit en propres termes :

— Je crois qu'il est sauvé!

Le dernier bulletin, que le docteur Vulpian a signé avant son départ constate cette tendance de l'état général vers une amélioration sensible et graduelle.

Dans ses auscultations répétées, l'éminent professeur n'a remarqué aucun symptôme qui prouve d'une façon précise l'existence d'un abcès cancéreux dans l'estomac.

Voici d'ailleurs, d'après le *Clairon*, le diagnostic des médecins qui soignent M. le comte de Chambord :

Monseigneur souffre d'une diathèse arthritique. Les symptômes actuels ne permettent pas d'admettre un ulcère de l'estomac. Il est encore infiniment moins probable qu'on soit en face d'un cancer du pyllore.

D'après le correspondant du *Gaulois*, on songerait, pour achever de rendre les forces à M. le comte de Chambord, à l'opération de la transfusion du sang, mais dans le cas seulement où le résultat désiré ne serait pas obtenu par le régime prescrit.

Ce régime, le docteur Vulpian l'a consigné dans une ordonnance très-longue, très-minutieuse, qui règle l'alimentation progressive, les remèdes à employer successivement, et qui sera ponctuellement exécutée.

La présence du célèbre professeur a produit la meilleure impression sur le moral de M. le comte de Chambord. Aussi la séparation a-t-elle été très-touchante. Monseigneur a serré la main à M. Vulpian avec une effusion reconnaissante, en le remerciant de ses soins, en l'assurant de sa pleine confiance dans leur résultat, et en l'appelant à diverses reprises: « Mon sauveur! »

Et, en effet, cette confiance est si entière que l'auguste malade est rempli de sérénité et exprime hautement son espoir dans une guérison dans laquelle les ardentes prières de la France royaliste et chrétienne seront entrées pour une large part.

caprices, s'il vous plaît d'employer ce mot, puisque seule je dois en subir les conséquences.

— Ah! Marthe, dit Avrial, un fatal malentendu s'est élevé entre nous. Il n'a pas dépendu de moi d'avoir pour vous un autre sentiment qu'une affection fraternelle; vos reproches ne sauraient la diminuer. Puisse Dieu vous sauver de votre aveuglement!

Il fut interrompu par le bruit des roues d'une voiture, du galop des chevaux, des propos joyeux qui retentissaient sur la route. A travers les broussailles, ils purent voir une calèche dans laquelle étaient étendues des femmes aux toilettes éclatantes, des cavaliers montés sur des chevaux fringants; Maurice était parmi eux. Le cortège passa dans un nuage de poussière, comme une vision au milieu du calme des bois.

— Ils viennent de Grandval, dit Marthe, vous m'avez fait manquer à ma promesse.

— Au moins mon intervention n'a pas été tout à fait inutile, puisqu'elle a empêché une démarche dont vous auriez rougi plus tard.

Elle ne répondit pas; elle remonta à cheval et sortit du bois lentement; mais bientôt elle lança sa monture au galop et disparut au tournant de la route.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Un correspondant du *Figaro* raconte que le sud de la Russie est en ce moment dévasté par « la huitième plaie d'Égypte », la plaie des sauterelles; il donne de curieux détails sur ce fléau, un des plus funestes qui soit :

« Il se passe peu d'années sans que les sauterelles apparaissent dans le midi de la Russie. J'ai, pour ma part, assisté à plusieurs de ces invasions. On aperçoit d'abord, à l'horizon du sud, un nuage noir, long et aplati, qui semble agité d'un certain mouvement intérieur, il grandit, s'épaissit et finit par embrasser presque toute une moitié du ciel; le voilà au-dessus de vous; s'il ne passe outre, s'il s'abat, vous entendez comme le bruit d'une violente pluie d'orage, puis vous vous sentez frappé à droite, à gauche, en avant, en arrière, par une multitude infinie de corps mollasses et susurrants; vous êtes assourdi, aveuglé. La pluie de ces gros et lourds insectes est tellement intense que vous n'avez d'autre ressource, si vous trouvez arbre ou buisson dans votre voisinage, que de rompre une branche et de faire le moulinet; vous en abattez une centaine à chaque mouvement, mais s'il en survient mille, la lutte est impossible; le mieux est de prendre vos jambes à votre cou; mais la route est parfois longue, le nuage peut avoir cinq ou six cents mètres d'épaisseur.

» La grande sauterelle — en russe *Sarancha* — est un très-gros criquet vert, avec de gros yeux qui ont l'air de vous regarder avec stupeur et quatre ailes résillées, assez grandes et marquées de taches qui ressemblent à des lettres hébraïques. »

Le Caire, 19 juillet.

Dans la journée d'hier il y a eu 32 décès cholériques à Mansourah, 8 à Chirbine, 2 à Facquous, 7 à Talka, 4 à Zifta, 68 au Caire.

Des mesures spéciales vont être prises pour isoler Port-Saïd, Ismailia, Suez et Alexandrie.

Le chemin de fer va reprendre son service, mais il contournera Alexandrie. Les voyageurs iront prendre le chemin de fer à Gabarit.

Un chauffeur arabe est mort du choléra, en rade de Suez, à bord d'un navire anglais arrivant de Bombay avec une patente nette.

New-York, 19 juillet.

Les dépêches officielles de la Vera-Cruz constatent que pendant le mois de mai il y a eu 90 morts de la fièvre jaune, pendant le mois de juin 261, et pendant la première quinzaine de juillet, 144.

Les exportations de farines des Etats-Unis ont été, pendant le mois de juin, d'un million et demi de dollars.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DEUX VIGNOBLES DU SAUMUROIS.

Le Jardin des Plantes de Saumur.

Sous ce titre: « LE PHYLLOXERA EN ANJOU », M. A. Bouchard publie dans le *Journal de Maine-et-Loire* les lignes suivantes qui nous intéressent particulièrement :

« Nous avons été appelé à visiter un important vignoble, créé par M. Ménard dans la commune de Verrie, près Saumur. M. Ménard, voyant périr quelques ceps de ses clos, voulait savoir quelle était la cause du mal. Fort heureusement, le phylloxéra est tout à fait étranger aux quelques accidents qui se sont produits sur ce point du vignoble saumurois.

» Nous avons trouvé là, non sans surprise, une culture viticole très-intéressante et fort bien aménagée; un vin bien fait, qui montre le soin qui préside à la vendange; des celliers pratiquement installés.

» En créant un vignoble dans cette partie du Saumurois où la culture ordinaire doit être peu rémunératrice pour les colons, c'était donner un bon exemple à suivre. M. Ménard n'est d'ailleurs pas le seul dans l'arrondissement de Saumur qui ait rendu des terres infécondes à la culture en les complantant en vignes. A Gennes, nous avons

été à même de constater le succès qui a couronné les efforts de M. Mandin dans un terrain à peu près semblable à celui de Verrie.

» Comme il serait malheureux de voir le puceron américain ou toute autre cause compromettre l'existence d'une entreprise qui prouve si péremptoirement quelles ressources le sol angevin peut offrir à la culture industrielle !

» Nous sommes quelque peu surpris que les agriculteurs qui sont à la tête du Comité agricole de Saumur et qui ont su avec tant de raison créer dans leur ressort des primes de culture, n'aient pas encore pu arrêter un moment leur attention sur les vignobles de MM. Ménard et Mandin, et leur attribuer la récompense qu'ils méritaient.

» Nous n'aurions pas voulu passer à Saumur sans consacrer quelques instants à la précieuse collection de l'enclos des Récollets. Le jardinier, directeur du Jardin botanique de Saumur, mérite tous les éloges possibles pour les soins entendus qu'il donne à cette possession municipale.

» L'entrée, coquettement décorée de la promenade des Récollets, fait songer à ce fameux jardin des Hespérides, dont Hercule voulut à tout prix connaître les mystères. Il est vrai que si l'on n'y rencontre pas le dragon aux cent têtes et les pommes d'or que la fable nous montre dans la demeure des filles d'Atlas et d'Hespéris, on y trouve tout au moins toutes les fleurs de notre climat privilégié, parées de leurs éclatantes couleurs et des grappes sans nombre de raisin que vont bientôt dorer les rayons du soleil.

» Déjà même, dans une serre, se mêlant aux plantes rares des tropiques, on voit, pendant aux serments capricieux d'une jeune vigne, des raisins aux grains transparents, gorgés de sucs parfumés. Si Lucullus vivait encore, il voudrait avoir les primeurs sur sa table luxueuse.

» Mais pourquoi diable chaque pied de vigne de la collection saumuroise porte-t-il un numéro d'ordre très-lisible et une étiquette trop souvent indéchiffrable ? Si l'un est nécessaire au directeur, l'autre serait bien utile au visiteur. Sous réserve de cette légère critique, nous adressons à l'habile jardinier de l'enclos des Récollets nos bien sincères compliments.

» A. BOUCHARD. »

VACANCES DES ÉCOLES PRIMAIRES.

En exécution de l'article 22 du Règlement des écoles, M. le préfet a fixé, en Conseil départemental, ainsi qu'il suit, l'ouverture des vacances et la rentrée des classes dans les écoles primaires publiques du département de Maine-et-Loire :

Ouverture des vacances : le mercredi 4^{er} août.

Rentrée des classes : le lundi 47 septembre.

INCENDIE EN L'HONNEUR DU 14.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« A Vernantes, on ne s'était pas contenté de célébrer le jour du 14 juillet, on avait réservé un feu d'artifice pour le lendemain soir.

» C'était M. Delaunay, Narcisse, quincaillier, gros bonnet républicain de l'endroit, qui dirigeait et lançait les pièces. Une fusée plus républicaine que les autres a pénétré chez lui. Pour causer plus d'effets et donner plus d'éclat à la fête, elle a mis le feu aux rideaux d'un lit et incendié la chambre.

» Mais aussitôt l'alarme a été donnée ; on s'est empressé d'éteindre les flammes et le feu d'artifice a été remis à une autre fois.

» Les pertes s'élevaient à 450 fr. »

ANGERS.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le *Patriote* annonce que la police a dressé procès-verbal, le 14 juillet, contre M. Urbain Ouvrard, 24 ans, avocat, rue du Mail, pour avoir arboré un drapeau noir à sa fenêtre ; M. Joseph Gastine, 25 ans, étudiant en droit, rue de la Roë, pour le même fait ; M. Emile Roulleaux, 24 ans, clerc d'avoué, rue du Mail, pour avoir mis à sa fenêtre, à 44 heures du matin, un écusson noir au milieu duquel se détachait une tête de mort ayant de chaque côté les initiales républicaines R. F., et pour avoir, à deux heures de l'après-midi, orné son balcon d'un

lapin empaillé ayant deux lanternes aux pattes.

» La justice est saisie de cette GRAVE affaire. »

CHOLET.

Le pauvre M. Edouard Trouessart, qui vient de mourir à Cholet juge de paix et pensionné du 2 décembre, a été enterré « civilement ». Nous n'avons pas dessein de parler longuement de ces tristes obsèques ; nous en voulons seulement signaler deux détails, que le public doit connaître.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par M. Marie-Baudry, maire et conseiller général, M. le procureur de la République, un des adjoints, M. Delhumeau-Plessis, et le suppléant de la justice de paix, M. Renot.

Dans le cortège, on a remarqué avec étonnement les élèves du collège municipal de Cholet et tous les professeurs. Evidemment les élèves n'ont pas demandé à suivre les funérailles de M. le juge de paix, et il n'y avait aucune obligation de les y conduire. Qui donc a pu donner l'ordre à M. le principal de mêler ses élèves à cette manifestation anti-religieuse ? Et s'il l'a fait de lui-même, comment tolérera-t-on cet abus de pouvoir, qui viole effrontément la liberté de conscience des enfants et de leurs familles ? Est-ce ainsi que l'on observe la « neutralité religieuse », que M. Jules Ferry a juré de faire respecter dans les écoles et collèges de l'Etat ? Le fait que nous signalons est un scandale, qui ne peut pas demeurer impuni.

(Union de l'Ouest.)

SUSPENSION DU MAIRE DE JARZÉ.

M. du Bouchet, maire de Jarzé, canton de Seiches, arrondissement de Baugé, a été suspendu de ses fonctions pendant deux mois, pour avoir refusé d'autoriser une retraite aux flambeaux à l'occasion de la « fête nationale ». Ainsi un maire est libre d'autoriser ou de ne pas autoriser une retraite aux flambeaux ; seulement, s'il n'autorise pas, on le suspend de ses fonctions.

M. le maire de Jarzé a adressé à M. le préfet la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

» L'arrêté qui m'a arbitrairement suspendu de mes fonctions de maire, dans la soirée du 14 juillet, ne peut que m'honorer. Vous l'avez rendu sans m'entendre au préalable, estimant sans doute qu'il ne pouvait qu'être dangereux pour vos amis que la lumière fût faite.

» Votre sous-préfet, en provoquant une mesure aussi injuste, a commis une de ces iniquités auxquelles sont habitués ceux que vous avez sous vos ordres....

» En attendant, à Jarzé, la réponse à une dépêche qu'il vous avait transmise, il a employé ses loisirs à encourager, par sa présence, une manifestation à laquelle n'a point pris part, d'ailleurs, la partie honorable de la population. Entouré seulement de quelques comparses, il a parcouru les rues, pendant que des ouvriers étrangers à la commune préparaient une retraite aux flambeaux que j'avais dû défendre dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique. Comme maire, j'étais seul juge de l'opportunité de cette détermination. Votre sous-préfet a cru devoir, empiétant sur mes attributions, substituer son autorité à la mienne, et nommer un délégué, pour prendre la direction des services municipaux, prétextant faussement d'un empêchement momentané de l'adjoint, auquel, malgré les sollicitations réitérées, il n'avait pu arracher un consentement que j'avais refusé.

» J'ai le devoir de protester contre de semblables agissements, qui constituent une violation manifeste de la loi.

» Je ne me fais pas, cependant, d'illusions sur le sort qui est réservé à cette protestation : elle est trop juste, sans doute, pour recevoir bon accueil. Mais il importe que les procédés dont s'est servi votre sous-préfet ne restent pas ignorés : ils lui vaudront certainement, avec le mépris des honnêtes gens, un avancement qu'il aura bien gagné.

» Recevez, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments,

» IS. DU BOUCHET. »

Résumons les faits qui ont servi de prétexte à la suspension de M. le maire de Jarzé.

La veille ou l'avant-veille du 14 juillet, quatre ouvriers étrangers à la commune vinrent demander à M. le maire à faire une

retraite aux flambeaux. Le maire leur objecte que le Conseil municipal n'a pas voté de fonds. Les demandeurs répondent qu'ils sont les organes d'un comité, que des souscriptions ont été recueillies, etc. Le maire dit qu'en l'absence d'une décision du Conseil municipal, et lui-même ne connaissant pas le comité, il ne croit pas pouvoir autoriser.

Les ouvriers ou plutôt ceux qui les faisaient agir, se plaignent alors au sous-préfet de Baugé, qui, par télégraphe, invite le maire à retirer son refus. Le maire télégraphie :

« Opinion publique contraire à retraite aux flambeaux, faite par gens étrangers. Compagnie de pompiers refuse de s'associer à ces ouvriers. Désordres peuvent survenir. Maire ne peut autoriser. »

Par dépêche encore, le sous-préfet réplique : il a reconnu par le chiffre des souscriptions que l'opinion veut la fête ; il invite le maire à donner l'autorisation.

Par dépêche, le maire déclare que c'est à lui de juger de l'opportunité de l'autorisation, et qu'il maintient son refus.

Par dépêche, le sous-préfet annonce qu'il part. « Veuillez m'attendre à la mairie avec votre adjoint, à 3 h. 30 m. »

Le sous-préfet arrive à Jarzé bien après 3 h. 30, et ne trouve plus le maire, qui l'avait attendu vainement. Il envoie à celui-ci sa voiture ; mais M. du Bouchet laisse la voiture du sous-préfet et arrive dans la sienne. L'entretien n'aboutit qu'à confirmer le refus du maire. M. Chevalier envoie une dépêche au préfet pour lui demander un arrêté de suspension de M. le maire de Jarzé. A 8 heures, par dépêche, arrive l'arrêté plus ou moins authentique. Alors, le sous-préfet, nanti de sa pièce, se rend chez l'adjoint et essaie d'obtenir de celui-ci l'autorisation refusée par le maire. L'adjoint déclare qu'il ne saurait autoriser ce que le maire a refusé. Sur quoi, le sous-préfet rédige et fait signifier à M. le maire l'avis suivant :

« Monsieur le maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté de M. le préfet en date de ce jour, vous avez été suspendu de vos fonctions pour deux mois.

» M. l'adjoint étant momentanément empêché, M. Guillot, membre du Conseil municipal, a été délégué pour prendre la direction des services municipaux.

» Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le sous-préfet de Baugé,

Signé : CHEVALIER. »

Le reste se devine. Le citoyen Guillot, délégué de M. le sous-préfet, autorise la promenade aux flambeaux. Il était temps ! La promenade s'organise, et M. le sous-préfet, flanqué du délégué Guillot, de M. Gouzé, évincé du conseil municipal aux dernières élections, de M. Persac, vétérinaire, un des organisateurs de la souscription, parcourt les rues de Jarzé, derrière le cortège, hurlant la *Marseillaise* et autres chants plus ou moins convenables. Il paraît que la petite fête démagogique durait encore le lendemain ; mais le sous-préfet était parti, ayant accompli son coup de force, qui est absolument blâmé par la partie paisible et honnête de la population.

(Union de l'Ouest.)

ACCIDENTS DU 14 JUILLET.

Le Grand-Lucé. — Une calèche, conduite par un sieur Lucas, cocher de M. Levavasseur, propriétaire au Grand-Lucé, s'est brisée au lieu dit le Remblay, commune du Grand-Lucé (Sarthe), le 14 juillet.

Le cheval avait eu peur de quelques drapoux qui flottaient dans la rue. Trois personnes ont été blessées.

Mamers. — Le 13 juillet, au moment de la retraite aux flambeaux, le nommé Pilon, Georges, 43 ans, garçon de magasin chez un marchand mercier, se trouvant le soir sur la place du Théâtre, a reçu la bourre d'un canon dans le côté droit. M. le docteur Paoli a extrait cette bourre qui a fait une blessure très-profonde ; il a déclaré cependant qu'il ne croyait pas le danger sérieux ; les effets de cet enfant ont été lacérés et ensanglantés ; on a retiré de la blessure des fragments de bourre et de vêtements.

Le canon, qui était tiré par M. Piard, Louis, 34 ans, ferblantier, est en bronze, il a une longueur de 30 centimètres et un diamètre de 2 centimètres à la bouche.

On mande de Saint-Malo, 17 juillet :

« Hier est mort à la Hourie, muni de tous

les sacrements, M. André, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, qui dirigea, à Rennes, l'exécution des décrets du 29 mars. »

Faits divers.

Les journaux parisiens mentionnent une série d'accidents, dans la journée du 14 juillet, la plupart occasionnés par des détonations d'artifice.

Place de la Bourse, un très-grave accident s'est produit vers dix heures et demie. Un jeune homme, M. P. Monestier, compositeur au *Radical*, qui avait grimpé le long des grilles entourant l'édifice, afin de mieux voir l'ensemble de la fête, a perdu l'équilibre et, en tombant, est resté accroché à l'extrémité d'un des barreaux. La pointe a pénétré sous la gorge du malheureux jeune homme et elle est ressortie par l'œil droit.

Pendant ces derniers jours, des lettres du Midi et du Nord ont témoigné dans ces colonnes en faveur de ce produit vraiment populaire, qui s'appelle les Pilules Suisses. Un nouveau témoignage, sortant cette fois du Val-de-Grâce de Paris, demande à être joint aux autres par la lettre que voici : « Traitée depuis quelques mois au Val-de-Grâce, pour une maladie résultant des Vices du Sang, chose très-commune au printemps, le séjour de l'hôpital m'avait occasionné une légère constipation accompagnée de maux de tête, fatigue, perte d'appétit, enfin un dégoût général. C'est alors que je fis usage des Pilules Suisses. L'effet fut étonnant : au bout de quelques jours je me sentais beaucoup mieux. Aujourd'hui, grâce à vos Pilules Suisses, je suis complètement guéri, et l'appétit m'est revenu à un tel point que le régime de l'hôpital ne peut plus me suffire. Un remède aussi efficace et aussi peu coûteux ne saurait être assez vulgarisé, ce serait un bienfait pour l'humanité, etc... »

H. HICAUX. »

A. M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. — Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte.

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 20 juillet, 10 h. 35, matin.

« L'après-midi d'hier a été moins bonne. » Les souffrances ont été assez vives, puis » calme et sommeil.

» M^{rs} DE DREUX-BRÈZE. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 juillet.

La Bourse est calme. Rentes et valeurs conservent leurs cours de la veille. Le 3 0/0 cote 78.70, l'amortissable 80.50 et le 5 0/0 108.90.

La Banque de France est plus faible à 5,360 et le Foncier est toujours très-demandé à 2,292. Du reste, il ne vient que fort peu de ces titres sur le marché et, d'un autre côté, il serait difficile de les remplacer dans les portefeuilles par d'autres plus avantageux.

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 8 millions 300,000 francs de nouveaux prêts fonciers et communaux.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont fermes à 349 les libérées et à 350 les non-libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) est toujours très-demandé.

L'Égypte est plus ferme à 362.

La nouvelle convention avec le Suez lui donne du reste une part dans les bénéfices de la Compagnie.

Le gouvernement touchera 1 0/0 du revenu net au-delà de l'intérêt de 5 0/0 à prélever par les actionnaires.

Le Suez, après 2,485, se relève à 2,505. Les conventions passées avec M. de Lesseps vont être discutées devant le Parlement anglais et tout fait espérer que la solution nous sera favorable.

Le reste du marché ne donne lieu à aucune transaction.

Les Omnibus seuls reprennent un peu et s'inscrivent à 1,180.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. de CLEUZIOL. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	78 70	78 70	Est	740	740	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	444	444
3 % amortissable	80 65	80 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1430	1435	— 1865, 4 %	516	520	Est	358	359
4 1/2 %	111 25	111 60	Midi	1152	1155	— 1869, 3 %	527	527	Midi	357	357
5 %	108 90	108 92	Nord	1900	1895	— 1871, 3 %	391	388	Nord	365	365
Obligations du Trésor	509 75	510	Orléans	1235	1232 50	— 1875, 4 %	512	512	Orléans	359	359
Obligations du Trésor nouvelles	563	562	Ouest	790	790	— 1876, 4 %	511	510	Ouest	360	360
Bons de liq. départementaux	322 50	320	Compagnie parisienne du Gaz	1372	1365	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	236	Paris-Lyon-Méditerranée	363	361
Banque de France	5400	5385	Canal de Suez	2490	2525	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524	Paris-Bourbonnais	359	361 50
Comptoir d'escompte	1005	1010	C. gen. Transatlantique	400	475	Obligations communales 1879	450	447	Canal de Suez	565	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1300	1300									
Crédit de France	90	91 50									
Crédit mobilier	317 56	316 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1885)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes	matin, express-poste.													
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)													
8	56	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir, omnibus-mixte.													
3	32	soir, express.													
7	15	soir, omnibus.													
10	36	soir (s'arrête à Angers)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
3 heures	26 minutes	matin, direct-mixte.													
8	31	matin, omnibus.													
9	37	matin, express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	44	soir, omnibus-mixte.													
10	24	soir, express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.						

Études de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Ensemble ou séparément,
LE DOMAINE
ET LES
TROIS FERMES
Ci-après désignées,
Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,
Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir :

- 1° Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de... 67^b 83^a
- 2° La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de... 40^b 15^a 90^c
- 3° Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genneteil, de... 58^b 50^a 69^c

Total des contenances... 166^b 49^a 89^c

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à M^e BLANCHET, soit à M^e COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 29 juillet 1885,
à 1 heure,
En l'étude et par le ministère dudit M^e MÉHOUS,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, numéro 68.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE
Hôtel du Grand-Turc,
UNE JUMENT ALEZANE
7 ans, bonne pour la voiture et le camionnage, venant de chez M. Alphonse Gauron.
S'adresser au Grand-Turc.

Étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
En l'étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon,
Le DIMANCHE 5 AOUT 1885,
à midi,
CHATEAU
DE
LA TROCHOIRE
Près Candes (Indre-et-Loire), au confluent de la Vienne et de la Loire.
PARC et dépendances en PRÉS, VIGNES et BOIS: 22 hectares. Vue splendide sur les vallées de la Loire et de la Vienne. Chasse et pêche.
S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Lerné. (484)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 26.
S'adresser à la maison.

A VENDRE
MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

A VENDRE
UNE JUMENT
1/2 sang, de 5 ans 1/2, robe baie.
S'adresser, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (471)

A VENDRE une AMÉRICAINNE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix: 450 fr. (481)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER
MAISON
Rue Pavée.
S'adresser, 6, rue du Temple.

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre.
On demande:
1° Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie;
2° Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

La Blanchisserie Saumuroise demande des LINGÈRES.
Position assurée.

COMPTABLE sérieux demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A La Providence
FABRIQUE DE FLEURS
M^{lle} DURVILLE
13, rue de la Comédie, et 2, rue Cour-Saint-Jean.

Les Magasins de la Providence, rue Saint-Jean, 38 et 40, sont transférés rue de la Comédie, 13, et rue Cour-Saint-Jean, 2.
Grand choix de couronnes de mariées, coussins, bouquets d'église, couronnes pour tombes.
Étant seule fleuriste de profession à Saumur, M^{lle} DURVILLE peut exécuter tous les genres de montures que l'on voudra bien lui confier, pour robes de mariages, robes de bal, etc.
Tapisseries artistiques de M^{lle} Delhumeau. (440)

PHOTOGRAPHIE - PEINTURE
VICTOR COUÉ
Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.
On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

PROCHAINEMENT
OUVERTURE
DES GRANDS MAGASINS
DE
l'Épicerie Moderne
Rue et Place du Marché-Noir.
L. ALLORY
SAUMUR.

MACHINES A COUDRE
De tous systèmes.
BOULITTE
ARMURIER
SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR
Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.
Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.
C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.
La maison se charge de toutes les réparations.

L'Institut des Règles de Paris ouvrira ses cours le 6 août 1885 par la Section de
Bégaiement
ZÉLÉMENT. BRÉDUILLEMENT
ET DE TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION
Docteur GERVIN, Avenue Victor Hugo, 10, Paris.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon ouvrier tailleur, travaillant chez lui pour faire des pièces et des retouches.
S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.



Saumur, imprimerie P. GODET.